

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2021 09 12
Prise par le Bureau de la Communauté de Communes
Lors de sa réunion du 25 novembre 2021
(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 25 novembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 18 novembre, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Bureau composé de 13 membres.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Laurent DURANTEAU.

Assistait également : Jean CANTIN.

Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie : achat d'un terrain à Vendée Expansion

En 2012, le Syndicat Mixte du Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a vendu 27 hectares de terrain à Vendée Expansion, en vue de l'aménagement d'un Vendéopôle, le long de la RD 6, sur les communes de Givrand / Saint-Révérend, avec un soutien financier important du Département.

En 2013, le Syndicat Mixte du Vendéopôle a fixé les prix de vente des terrains ainsi :

- 18 € HT le m² pour les terrains visibles depuis la RD 6
- 16 € HT le m² pour les terrains en retrait de la RD 6

Fin 2019, la Communauté de Communes a décidé de construire un Hôtel d'Entreprises intercommunal dans le Vendéopôle sur une parcelle de 4 631 m².

Le 14 octobre 2021, le Bureau Communautaire a validé le programme des travaux de construction, et la consultation a été lancée, quelques jours après, pour sélectionner un maître d'œuvre.

Le permis de construire devrait être, en principe, déposé durant le 1^{er} trimestre 2022, pour un démarrage des travaux prévu au printemps 2022. D'ici là, il va falloir que la Communauté de Communes devienne propriétaire du foncier et acquière ladite parcelle (d'environ 4 631 m²) auprès de Vendée Expansion, au prix de 18 € HT le m².

Saisi de la question le 24 novembre 2021, l'avis du Groupe de Travail « Développement Economique » sera remis séance tenante.

Il est donc proposé au Bureau d'approuver la décision suivante :

**Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu les prix de vente des parcelles cessibles fixés par le Comité syndical du Vendéopôle le 15 octobre 2013,

**Vu l'avis favorable du Groupe de Travail « Développement Economique » du 24 novembre 2021,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DÉCIDE :

Envoyé en préfecture le 01/12/2021

Reçu en préfecture le 01/12/2021

Affiché le **01 DEC. 2021**

ID : 085-200023778-20211125-DCB_2021_09_12-DE

Article 1 : d'approuver l'achat, à Vendée Expansion, au prix unitaire de 18 € HT le m², d'une partie d'environ 4 631 m² (*portion à faire déterminer précisément par un géomètre*) de l'ilot n° 3 d'une contenance totale de 17 956 m² et situé à l'extrême Est du Vendéopôle, sur la commune de Saint Révérend ;

Article 2 : de prendre à la charge de la Collectivité les frais d'acte correspondants ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette acquisition foncière.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 30 novembre 2021

Le Président,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

:

- de la transmission au contrôle de légalité le : **01 DEC. 2021**
- de l'affichage le : **01 DEC. 2021**
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : **01 DEC. 2021**

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.